

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes  
N° AURA 2023-R-056**

**Séance du 19 octobre 2023**

**Avis relatif au Plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR)  
des Cheires et grottes de Volvic**

Lors de la séance du 19 octobre 2023, le CSRPN a examiné la demande d'avis sur le second Plan de Gestion de la RNR des Cheires et Grottes de Volvic (RNRCGV) et portant sur la période 2024-2028.

Le CSRPN a noté que les documents transmis par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, gestionnaire de la RNRCGV, étaient bien structurés, correctement illustrés et informatifs. Le plan de gestion est apparu cohérent, poursuivant les objectifs primordiaux de conservation des Chiroptères et de leurs habitats, et identifiant de nouveaux enjeux sur la forêt et les milieux ouverts.

Une mise à jour des noms scientifiques pour le complexe *Myotis nattereri* - *M. crypticus* est cependant nécessaire.

Après analyse des documents transmis et suite aux réponses aux questions posées en séance aux représentants de la LPO AURA, le CSRPN émet un **avis favorable avec les recommandations suivantes** :

- (1) Le CSRPN rappelle que la mission première d'une réserve naturelle est la protection du patrimoine naturel ; cette mission doit prévaloir sur celle d'éducation à l'environnement, et plus encore sur les actions d'écotourisme. Ainsi, il est indispensable, par exemple, que l'ouverture au public de la Grotte de Clairvic ne soit envisagée qu'après avoir évalué objectivement si cela ne portait pas préjudice aux Chiroptères susceptibles d'utiliser cette cavité.
- (2) Par ailleurs, il est indispensable que toute action soit réalisée dans le cadre de la réglementation en vigueur, relative au classement en RNR, notamment en ce qui concerne l'organisation d'événements et la fréquentation du site.
- (3) Le CSRPN regrette qu'aucun Conseil Scientifique n'accompagne le gestionnaire. Pourtant, la mise en place d'un CS était déjà prévue lors du classement en RNR du site en 2014 (article 4.2). Dans ce plan de gestion, créer un CS ou rejoindre un CS existant devrait faire l'objet d'une action à part entière et de première priorité.

- (4) Le CSRPN regrette également le manque d'ambition vis-à-vis de l'amélioration des connaissances naturalistes (l'étude de groupes tels que la fonge, mollusques, araignées... pourrait être pertinente pour orienter les actions de gestion) et du temps dédié à certains suivis de faune (Cuivré des Marais...). Si des opportunités de financements supplémentaires se présentent au cours de la période 2024-2028, nous recommandons de les utiliser pour de telles études. De même, un suivi des Reptiles et des espèces floristiques à enjeux (Gagée jaune, Lys martagon...) est à mettre en place.
- (5) Dans le cadre du suivi des conditions microclimatiques des grottes (Action CS3), il est recommandé d'initier un suivi de la concentration en CO<sub>2</sub>, des études récentes ayant démontré l'augmentation de celle-ci dans les cavités sous l'effet des changements climatiques (e.g. Eg et al. 2020/21, DOI : 10.25518/0770-7576.6047). En cas d'évolution, l'impact de ce facteur sur l'occupation des grottes par les chauves-souris est à évaluer.
- (6) Dans le cadre de l'action MS2 (Etude de l'extension du périmètre de la réserve ou autre solution), le CSRPN suggère d'évaluer également la possibilité d'extension sous forme d'îlots satellites. Cette vision est en effet susceptible d'offrir plus d'opportunités foncières et permettrait d'intégrer plus aisément des enjeux écologiques prégnants à la RNR. Cette stratégie d'expansion devrait, en priorité, viser à intégrer de nouveaux sites à enjeux chiroptérologiques.
- (7) La fréquentation du site est importante. Le CSRPN apprécie les efforts déjà réalisés pour tenter de la mesurer et de la concentrer sur des secteurs de moindre enjeux biologiques. La réflexion est toutefois à poursuivre afin de limiter les manifestations sportives et d'assurer la tranquillité de la faune et de diminuer l'impact sur la flore, la fonge et les habitats.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

